Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_065-DE

C_2017_065

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	57

Objet de la délibération:
Association Boutique de Gestion (BGE) Accès Conseil - Attribution d'une subvention et convention d'objectifs 2017

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Sophie DUFOUR pouvoir à Nicole FANELLI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Raymond GRAS, Richard STRAMBIO, Frédéric MARCEL, Alain HAINAUT, Laure REIG, Sylvain SENES, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PARLANTI

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_065-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a pris l'engagement de répondre au mieux aux besoins des porteurs de projets en phase de création, de reprise et de développement d'entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.

A ce titre, la Boutique de Gestion (BGE) Accès Conseil est une association qui intervient depuis plus de 30 ans dans l'émergence et l'accompagnement à la création d'entreprise pour encourager l'envie d'entreprendre et favoriser le maintien et le développement de l'activité économique. Ainsi, la BGE Accès Conseil peut accueillir et accompagner toute personne dans l'élaboration de leur projet de création d'activité.

L'objectif de l'action consiste en la mise en place d'une information collective mensuelle au sein de la pépinière hôtel d'entreprise afin de :

- sensibiliser les habitants et les acteurs d'un territoire à la création d'activité,
- susciter et accompagner le plus en amont possible des porteurs de projets,
- mettre les porteurs en relation avec l'offre d'accompagnement et de financement adaptée à leur besoin,
- faciliter le parcours de création,
- accompagner les porteurs de projet vers la création d'activité,
- inciter les porteurs à s'inscrire dans la dynamique de leur commune,
- proposer un lieu d'accueil et de réception du public,
- répondre à des demandes de soutien et d'aide au développement auprès des entreprises installées dans la pépinière ou dans la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Au delà de cet accueil collectif, la BGE Accès Conseil se propose d'accompagner 5 entrepreneurs sur l'année 2017.

C'est une offre de service complémentaire qui permet ainsi à la pépinière hôtel d'entreprises de la Communauté d'Agglomération Dracénoise d'offrir aux créateurs d'entreprises tous les services d'accompagnement depuis l'émergence du projet jusqu'à la création et l'installation en pépinière.

Par ailleurs, il est demandé à BGE Accès Conseil, au titre des objectifs 2017, de développer le partenariat local avec les acteurs d'aide à la création d'entreprises mais aussi de fournir à la Communauté d'Agglomération Dracénoise des indicateurs quantitatifs et qualitatifs concernant les actions ou porteurs de projets issus des quartiers prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de ville 2015/2020 piloté par l'agglomération et notamment du pilier A «développement de l'activité et de l'emploi».

Compte tenu de l'intérêt que présente l'activité de l'association BGE Accès Conseil dans le cadre de la compétence obligatoire «développement économique» de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, il est proposé d'accorder à ladite association une subvention de fonctionnement de 2 000 € au titre de l'année 2017.

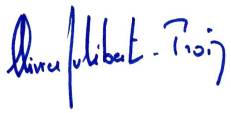
Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170421-C_2017_003-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Développement économique et numérique – Formation et insertion professionnelle réunie le 30 mars 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association BGE Accès Conseil d'un montant de 2 000 € au titre de l'année 2017, imputation budgétaire: 6574-901,
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et l'association BGE Accès Conseil ainsi que tout document y afférant.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/05/2017
Qualité : Président de la CAD - Député du Var



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.